

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 novembre 2019

CONTRE LA DÉSERTIFICATION MÉDICALE ET POUR LA PRÉVENTION - (N° 2443)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 8

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 6, insérer l'article suivant:**

Dans la deuxième année qui suit la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport pour analyser l'expérimentation actuellement menée par la région Centre-Val de Loire visant à salarier cent cinquante médecins d'ici 2025.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit ici du projet de François Bonneau (PS), le président du Centre-Val de Loire qui consiste à créer une trentaine de centres de santé répartis sur toute la région où les médecins seraient directement salariés par la région.

L'objectif est de compléter l'activité des Maisons de santé pluridisciplinaires qui sont majoritairement financées par les communes et les intercommunalités.

Cette idée innovante peut être un bon moyen pour que les Français aient accès à des médecins.

Il convient donc d'étudier cette expérimentation pour qu'elle puisse éventuellement être suivie par d'autres régions.